

périodiques les ont nommés des égarés dignes de rentrer sur le sol de la patrie ; ils ont été rappelés, et une foule attendrie qui a suivi les pas des hommes participants au gouvernement de la France se précipitait au devant de ces nouveaux triomphateurs.

Bien plus, quand la dépouille des plus vils criminels assassins et incendiaires a été enfouie dans une terre qui fut bénite, les couronnes réservées aux héros se sont accumulées sur leur tombe, et leurs glorificateurs, afin de préparer des imitateurs, ont annoncé à la France ces nouveaux triomphes, par la voix de la presse devenue louangeuse après avoir été provocatrice. Et ces indignités se terminent sans responsabilité ?

Vraiment, au moment de conclure, après ces dissertations, il semble que les faits qui deviennent des arguments incessants sur la thèse actuelle se multiplient pour mettre en présence les criminels et ceux qui provoquent leurs forfaits. Il n'y a pas longtemps, un nouveau drame judiciaire des plus lugubres est venu captiver l'attention publique.

Un assassin atteint de cette rage fanatique qu'on nomme *prétrophobie* a été condamné au dernier supplice par la Cour d'assises de la Haute-Loire. Il avait tenté, sans avoir pu consommer son crime d'assassiner un prêtre. Il a voulu prendre une revanche. C'est un curé de campagne qui devient sa victime. Il l'a assommé et s'est livré sur son cadavre à d'horribles cruautés.

La cause de ce crime n'est autre que la haine du prêtre ; et le défenseur de ce scélérat a été obligé de demander compte des horreurs de ce forfait aux livres, aux feuilles publiques dont les excitations ont désigné le crime à leur lecteur. Ce défenseur, en citant des extraits de brochures hideuses produisit un mouvement d'horreur dans l'auditoire. Je me dispense d'en reproduire la cynique crudité. Mais après les citations, l'avocat signale un des auteurs de ces turpitudes en s'écriant : « L'âme de l'accusé a été salie par cette presse ignoble qui se distribue au chantier. Il a lu ces journaux, ces brochures qui traînent dans la boue tout ce qu'il y a de saint et de respectable ; il a lu ces ignominies signées *Léo Taxil*, et il a mis en pratique ces conseils. » Il a raison, ce défenseur, d'ajouter que la tolérance de ces publications devient effrayante ; que la faute peut en être imputée aux défenseurs officiels de la Société ; qu'il